RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 D 00577
Numéro SIREN : 508 490 000
Nom ou dénomination : AJILINK LABIS - CABOOTER - DE CHANAUD

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 13674

Comptes annuels

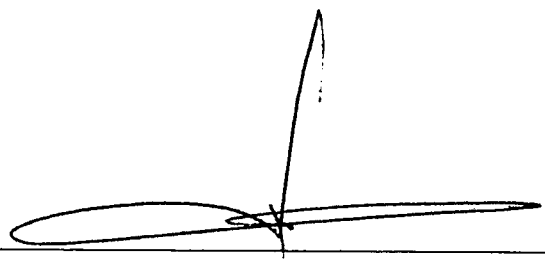

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires			1 107	2 870
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles			400	429
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles			118 471	136 106
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations			10	10
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières			38 197	33 384
TOTAL (I)	**515 849**	**357 665**	**158 184**	**172 799**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés			333 591	527 796
Autres			68 458	344 590
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	1 540 314		1 540 314	1 954 599
Charges constatées d'avance			25 008	41 867
TOTAL (II)	**2 076 997**	**109 626**	**1 967 370**	**2 868 852**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**2 592 846**	**467 292**	**2 125 554**	**3 041 651**

Bilan Passif

		Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	100 200		100 200
Prime d'émission, de fusion, d'apport			249 123
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale			10 000
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			140 667
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		557 383	570 599
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**1 227 972**	**1 070 589**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			8 135
Provisions pour charges			
	TOTAL (II)		**8 135**
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		490 332	956 280
Emprunts et dettes financières diverses		10 821	319 930
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			118 533
Dettes fiscales et sociales			445 658
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			122 526
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (III)	**501 153**	**1 962 927**
Ecarts de conversion passif (IV)			
	TOTAL GENERAL (I à IV)	**2 125 554**	**3 041 651**

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 2 125 554 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 557 383 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 2 125 554 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 557 383 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentés conformément au règlement ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020, modifiant le règlement ANC n °2014-03 du 5 juin 2014.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

* Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

* Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Depuis le mois de février 2022, la guerre entre l'Ukraine et la Russie génère des impacts importants en matière de prix et de délais d'approvisionnements. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, la direction constate que ce conflit n'a pas d'impact significatif sur la situation courante de la société et estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La société continue par ailleurs à observer les différents effets afin de s'adapter à ce contexte mouvant.

Règles et méthodes comptables

Pour les entreprises individuelles

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 2 125 554 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 557 383 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 2 125 554 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 557 383 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Suite au dépôt d'une déclaration de cessation de paiements, le Tribunal de commerce de XXX a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire à l'égard de la SLR SELARL AJILINK - LABIS CABOOTER - DE CHANAUD le XX/XX/20XX.
Compte tenu de cet évènement, les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses suivantes :

- absence du principe de continuité de l'exploitation,
- non permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre liée au défaut de continuité de l'exploitation,
- absence d'indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels dans le cas où la continuité d'exploitation est définitivement compromise.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Présentation des comptes :

Les comptes sont présentés en valeur liquidative.
Cette valeur a été estimée, soit en valeur historique lorsque celle-ci s'avère adéquate, soit en valeur vénale quand elle peut être approchée de façon précise.
Tous les coûts susceptibles d'être supportés jusqu'à la clôture de liquidation ont été provisionnés.

- Changement de méthode :

Le changement de méthode lié à la liquidation de la société impacte essentiellement la prise en compte des coûts de licenciement du personnel de la société au XX/XX/20XX.

Faits caractéristiques

A COMPLETER

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

A COMPLETER

Performances dégradées

Les difficultés liées à la crise économique ont entraîné une (forte) dégradation des performances économiques :

- diminution du chiffre d'affaires de XXX %,
- perte courante de XXX k€,
- perte nette de XXX k€.

Ces événements ne remettent toutefois pas en cause la continuité d'exploitation, compte tenu :

- de la structure financière de l'entreprise faisant état de capitaux propres pour un montant de XXX k€ et d'une trésorerie disponible de XXX k€,
- des mesures de réduction de coûts prises (au cours de l'exercice) visant à abaisser de façon importante le niveau d'activité « point mort » de l'entreprise,
- du redressement de l'activité observé à compter du XXX,
- du soutien obtenu de la société-mère,
- des apports de fonds (augmentation de capital, dépôt en compte-courant) dont l'entreprise a bénéficié postérieurement à la clôture de l'exercice.

Les difficultés liées à la crise économique ont entraîné une (forte) dégradation des performances économiques : diminution du chiffre d'affaires de XXX %, perte courante de XXX k€, perte nette de XXX k€.
Des renégociations de lignes de découvert sont en cours avec nos différents établissements de crédit.
Des pourparlers sont engagés avec les associés/actionnaires, nos partenaires financiers et/ou de nouveaux financeurs.
Ces initiatives devraient permettre à l'entreprise de bénéficier dans (préciser les délais probables) SUPPRIMER LA MENTION INUTILE d'apports de trésorerie dans le cadre d'apports en comptes courants / d'une augmentation de capital / de ligne de crédit supplémentaires / Autre (préciser).

Les difficultés liées à la crise économique ont entraîné une (forte) dégradation des performances économiques : diminution du chiffre d'affaires de XXX %, perte courante de XXX k€, perte nette de XXX k€.
L'entreprise envisage la mise en place dans les prochains mois de mesures de réduction des coûts, dans le cadre notamment d'une procédure de SUPPRIMER LA MENTION INUTILE licenciement / départs volontaires, dont les économies devraient permettre de réduire le « point mort » de l'entreprise.
Compte tenu de ces éléments, conjugués au (léger) redressement de l'activité observé à compter du XXX, la continuité de l'exploitation de l'entreprise ne devrait pas être remise en cause.

Les difficultés liées à la crise économique ont entraîné une (forte) dégradation des performances économiques : diminution du chiffre d'affaires de XXXX %, perte courante de XXXX k€, perte nette de XXXX k€, conduisant à constater une situation de cessation de paiement.
Le Tribunal de Commerce de (lieu) a prononcé le (date) l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Les difficultés liées à la crise économique ont entraîné une (forte) dégradation des performances économiques : diminution du chiffre d'affaires de XXX %, perte courante de XXX k€, perte nette de XXX k€, sans pourtant entraîner une situation de cessation de paiement.

Le Tribunal de Commerce de XXX a prononcé le XX/XX/XXXX l'ouverture d'une procédure de sauvegarde.

Période d'observation

A la date d'arrêté des comptes, l'entreprise se trouve encore en période d'observation dont la clôture est prévue le XX/XX/XXXX.
Dans ce contexte, les perspectives actuelles laissent à penser que la continuité de l'activité de l'entreprise devrait être assurée.

La période d'observation s'est clôturée le XX/XX/XXXX et a donné lieu au prononcé d'un SUPPRIMER LA MENTION INUTILE plan de redressement / plan de sauvegarde par le Tribunal.
L'échéancement des passifs prévu au plan est compatible avec les perspectives financières et de rentabilité de l'entreprise à ce jour. Dans ce contexte, la continuité de l'activité de l'entreprise devrait être assurée.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

- Changement de méthodes comptables (Exemple : évaluation, présentation) :

A COMPLETER

- Changement d'estimation ou de modalités d'application :

A COMPLETER

- Changement d'option fiscale (Exemple : provisions réglementées) :

A COMPLETER

- Correction d'erreur :

A COMPLETER

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.
Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.
Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable, pour le montant de la différence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

A l'exception des constructions qui ont fait l'objet d'une décomposition selon les modalités suivantes :
A COMPLETER

Les autres actifs n'ont fait l'objet d'aucune décomposition, compte tenu de leur nature.

Autres méthodes :
A COMPLETER

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations SUPPRIMER LA MENTION INUTILE (ne) sont (pas) inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

• Constructions	10 à 50 ans,
• Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans,
• Installations industrielles	5 à 10 ans,
• Matériel et outillage	5 à 10 ans,
• Matériel de transport	4 à 5 ans,
• Mobilier de bureau	10 ans,
• Autres	XXX ans.

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Autres méthodes :
A COMPLETER

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements en matière de droit individuel de formation

Le total des droits acquis par les salariés présents à la date de clôture en matière de droit individuel à la formation s'élève à XXX heures.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2022) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2022 a été constaté au compte 444 - Etat - impôt sur les bénéfices pour un montant de XXX €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.
Le produit du CICE (propre à l'entité) comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à XXX €.

Le compte 444 intègre une créance d'un montant de XXX € correspondant à la quote-part du CICE de la société XXX non soumise à l'impôt sur les sociétés et revenant à notre société en sa qualité d'associée.
Le produit correspondant a été porté au crédit du compte de crédit d'impôt 699. Il s'élève à XXX € au titre de l'exercice.
La créance de CICE s'élevant à XXX € sera imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice XXX.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de XXX €.
Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.
Le produit du CICE théorique (propre à l'entité) comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à XXX €.

Le compte de créances à recevoir sur l'Etat intègre un montant théorique de XXX € correspondant à la quote-part du CICE de la société XXX non soumise à l'impôt sur les sociétés et revenant à notre société en sa qualité d'associée. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte de crédit d'impôt 699. Il s'élève à XXX € au titre de l'exercice.
Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2022 sera constaté sur le prochain exercice et sera imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de ce même exercice.

La société n'est pas éligible au CICE. Toutefois elle bénéficie, en sa qualité d'associée, d'une quote-part du CICE de la société XXX non soumise à l'IS, à hauteur de sa participation dans le capital.
A ce titre, la société a comptabilisé à la clôture de l'exercice, dans le compte 444 - Etat - impôt sur les bénéfices, un montant de XXX € correspondant à la quote-part du CICE de la société XXX. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte de crédit d'impôt 699. Il s'élève à XXX € au titre de l'exercice.

Par ailleurs, la société a obtenu le préfinancement d'une partie du CICE de l'année 2022. Ce financement a été enregistré dans la trésorerie de la société en contrepartie d'une dette bancaire constatée au compte 519 - Concours bancaires courants, pour un montant de XXX €. Ce préfinancement est venu, à la date du 31 décembre, compenser en partie la créance du CICE à imputer sur cet impôt sur les sociétés.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Les primes de remboursement sont amorties par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :
A COMPLETER

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'achèvement des travaux.

Autres méthodes :
A COMPLETER

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à XXX € hors taxe.

Parmi cette somme, XXX € correspondent à des prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	2	2
Agents de maîtrise & techniciens	1	1
Employés	9	9
Ouvriers		
TOTAL	**12**	**12**

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 002	10.01800	100 200
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	10 002	10.01800	100 200

Commentaire

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	38 197
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	
TOTAL	**38 197**

Commentaire

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaires : néant

Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	---	---	---	---	---
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
752216895 SCI BASIL DK	1 010		10		60 463
316 AVENUE DE DUNKERQUE	---	---	---	---	---
59130 LAMBERSART			10		37 002

Participations	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	---	---	---	---	---
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
	---	---	---	---	---

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 356		
TOTAL	**25 356**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	126 394		10 725
Mat. de transport	144 596		9 083
Mat. de bureau et info., mobilier	174 338		14 855
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**445 328**		**34 663**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	10		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	33 384		13 961
TOTAL	**33 394**		**13 961**
TOTAL GENERAL	**504 077**		**48 624**

Cadre B	Diminutions Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Reévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			25 356	
TOTAL			**25 356**	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			137 119	
Mat. de transport			153 679	
Mat. de bureau et info., mobilier		27 703	161 489	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		**27 703**	**452 287**	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			10	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		9 149	38 197	
TOTAL		**9 149**	**38 207**	
TOTAL GENERAL		**36 852**	**515 849**	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 057	1 792		23 849
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**22 057**	**1 792**		**23 849**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	96 146	12 080		108 226
Matériel de transport	65 671	28 489		94 160
Matériel de bureau et informatique, mobilier	147 404	11 729	27 703	131 430
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**309 221**	**52 298**	**27 703**	**333 816**
TOTAL GÉNÉRAL	**331 278**	**54 090**	**27 703**	**357 665**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ**			**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ**			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	8 135		8 135		
TOTAL II	**8 135**		**8 135**		

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	146 613	25 791	62 778		109 626
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III	**146 613**	**25 791**	**62 778**		**109 626**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**154 748**	**25 791**	**70 913**		**109 626**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		25 791	79 534		
Dont dotations et reprises : - financières					
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles			8 135		
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	38 197		38 197
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	137 332	137 332	
Autres créances clients	305 885	305 885	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 238	1 238	
Impôts sur les bénéfices	24 428	24 428	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 664	39 664	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	3 128	3 128	
Charges constatées d'avance	25 008	25 008	
TOTAL	**574 879**	**536 683**	**38 197**

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**897 582**		**378 857**	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	462 307			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	1 070 589
Distributions	400 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**1 470 589**
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effetrétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	**1 470 589**
Variations du capital social	-100 200
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	-249 123
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	-150 667
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	-970 599
Variations en cours d'exercice	**-1 470 589**
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	
Résultat de l'exercice	557 383
Capitaux propres à la cloture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	**557 383**

Commentaire

SELARL AJILINK LABIS-CABOOTER DE CHANAUD
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
d'administrateurs judiciaires
au capital de 100 200 euros
Siège social : 18 rue de l'abreuvoir
77100 MEAUX
508 490 000 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **557 383.18 euros** de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 557 383.18 euros.**

Affectation

Dotation aux réserves :
- **Dotation aux autres réserves, soit 557 053.18euros**
- **Dotation à la réserve pour œuvre d'art, soit 330euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 227 972 euros et celui des réserves à 944 912 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :